

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318381-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 JUIN 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2023 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

Vu le rapport DTT/2023/204

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu le rectificatif ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », telle que précisée dans le tableau ci-joint (annexe 1) ;
 - d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Extension », Travaux Urgents et Inopinés, telle que précisée dans le tableau ci-joint (annexe 2) ;
 - d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », Travaux Urgents et Inopinés et opérations programmées, telle que précisée dans les tableaux joints au rectificatif (annexes 3 et 5) ;
 - d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Sécurisation », telle que précisée dans le tableau ci-joint (annexe 6).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 35.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Madame CIETERS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD
Commission Permanente du 26 juin 2023
Rectificatif au rapport N° DTT/2023/204

Objet du rapport : Électrification Rurale – Programmation 2023 – répartition des crédits du Compte d’Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d’Energie pour l’Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation

Le rectificatif proposé a pour objet de modifier certaines caractéristiques de la programmation du CAS FACÉ 2023 pour le Département du Nord, selon le détail ci-dessous :

→ D’une part, acter le retrait d’une subvention de la liste des opérations programmables au titre du sous-programme « renforcement », en raison de l’abandon du projet par l’AODE :

Autorité Organisatrice de Distribution d’Energie : le Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie Electrique et de Gaz de l’Arrondissement de Valenciennes - SIDEHAV

Objet de la demande : Renforcement ABT 150 sur environ 110 mètres, rue des Bourgeois à SEBOURG

Montant HT du projet : 18 000 €

Montant de la subvention : 11 854,50 €

→ D’autre part, acter la modification du taux de subvention appliqué au sous-programme « Renforcement », en raison de la suppression d’un projet :

Ancien taux de subvention : 65,858351 %

Nouveau taux de subvention : 68,05048 %

Dispositif :

➤ Dans le rapport :

Le titre C « TRAVAUX du SOUS-PROGRAMME « RENFORCEMENT » est modifié comme suit :

Avant :

- La dotation du FACÉ s’élève en 2023 à 368 000 € pour les travaux de renforcement des réseaux, étant précisé qu’une partie de cette dotation peut être affectée à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI) selon les modalités précisées ci-dessus. Les AODE ont demandé l’inscription en 2023 de 6 opérations au titre des TUI et 22 opérations au titre des opérations programmables pour un montant total de travaux de 1 545 681 €H.T.

Après :

- La dotation du FACÉ s’élève en 2023 à 368 000 € pour les travaux de renforcement des réseaux, étant précisé qu’une partie de cette dotation peut être affectée à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI) selon les modalités précisées ci-dessus. Les AODE ont demandé l’inscription en 2023 de 6 opérations au titre des TUI et **21** opérations au titre des opérations programmables pour un montant total de travaux de **1 527 681 €H.T.**

Le titre C.1 « Renforcement – Travaux Urgent Inopinés » est modifié comme suit :

Avant :

- Il est proposé d’affecter 190 495,28 € du sous-programme « Renforcement » à des Travaux Urgents et Inopinés pour des opérations présentées respectivement par le Syndicat

Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Fontaine-Notre-Dame, Naves, Crèvecœur-Sur-Escaut et Marez et par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Bettignies et de Boulogne-sur-Helpe, pour un montant total de travaux de 289 250 €H.T. Afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe, le taux de subvention a donc été fixé à 65,858351 %.

Après :

- Il est proposé d'affecter **196 836,03 €** du sous-programme « Renforcement » à des Travaux Urgents et Inopinés pour des opérations présentées respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Fontaine-Notre-Dame, Naves, Crèvecœur-Sur-Escaut et Marez et par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Bettignies et de Boulogne-sur-Helpe, pour un montant total de travaux de 289 250 €H.T. Afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe, le taux de subvention a donc été fixé à **68,05048 %**.

Le titre C.2 « Renforcement – opérations programmables » est modifié comme suit :

Avant :

- Le solde de crédits disponibles sur cette dotation du FACÉ pour 2023 s'établit à 177 504,72 € sur les 368 000 € de l'enveloppe initiale. Les services d'Enedis ont procédé à une analyse de ces travaux d'électrification qui sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 4 en application de la grille d'analyse jointe en annexe 4. Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis et retenus par les AODE pour 9 projets présentés respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Doignies, de Vendegies-Sur-Ecaillon et de Saint-Benin, par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Bry, Dimechaux et Bousies, par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sur les communes de Tilloy-Lez-Marchiennes et Wandignies-Hamage et par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes pour la commune de Sebourg, pour un montant total de travaux de 269 525 €H.T., avec un taux de subvention ramené à 65,858351 %, afin d'optimiser l'utilisation du solde de cette enveloppe. L'annexe 5 récapitule ces 9 opérations.

Après :

- Le solde de crédits disponibles sur cette dotation du FACÉ pour 2023 s'établit à **171 163,97 €** sur les 368 000 € de l'enveloppe initiale. Les services d'Enedis ont procédé à une analyse de ces travaux d'électrification qui sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 4 en application de la grille d'analyse jointe en annexe 4. Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis et retenus par les AODE pour **8 projets** présentés respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Doignies, de Vendegies-Sur-Ecaillon et de Saint-Benin, par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Bry, Dimechaux et Bousies, par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sur les communes de Tilloy-Lez-Marchiennes et Wandignies pour un montant total de travaux de 251 525 €H.T., avec un taux de subvention ramené à **68,05048 %**, afin d'optimiser l'utilisation du solde de cette enveloppe. L'annexe 5 récapitule ces **8 opérations**.

➤ *Dans les annexes :*

L'annexe n°3 est modifiée pour tenir compte :

- de la modification du taux de subvention applicable (68,05048 % au lieu de 65,858351 %)

L'annexe n°5 est modifiée pour tenir compte :

- du retrait de la subvention pour le SIDEHAV,
- de la modification du taux de subvention applicable (68,05048 % au lieu de 65,858351 %)

L'annexe 3 *rectificative* et l'annexe 5 *rectificative* sont jointes au présent rectificatif.

Patrick VALOIS
Vice-président

ANNEXE 3
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PRIORITAIRES - RENFORCEMENT DE RESEAUX LIE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Montant de la subvention (68,05048 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	FONTAINE-NOTRE-DAME	Remplacement du poste "SANEF LOGEMENT" de type H61 existant, par un poste de type PSSA, équipé d'un transformateur 250 kVA TPC/20 Kv pour l'alimentation en tarif jaune pour le Centre d'entretien SANEF de Cambrai	40 750,00 €	27 730,57 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	NAVES	création du poste "PALETTES" de type PAC 4UF, équipé d'un transformateur 400 kVA/15kV pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "PALETTES SERVICES" R D 114	60 000,00 €	40 830,29 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	CREVECOEUR SUR ESCAUT	Remplacement du poste "RAPERIE" de type RS, équipé d'un transformateur 100kVA TPC/15kV, par un poste "RAPERIE 2" de type PSS.A, équipé d'un transformateur 250KVA TPC/15KV pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "CAILLE SARDAVAL" au lieu dit "la Fontaine Glorieuse"	44 500,00 €	30 282,47 €
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BETTIGNIES	travaux d'alimentation du bâtiment de stockage "BETTI CAVES" sur 80 mètres pour raccorder l'armoire C4 de la zone de stockage	21 000,00 €	14 290,60 €
Alimentation en tarif jaune d'exploitations agricoles				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BOULOGNE-SUR-HELPE	création d'un P.S.S.A. 250 kVA pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "SARL ROSELEUR" rue de la Neuville	60 000,00 €	40 830,29 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	création du poste "HEDWIG" de type PSUC équipé d'un transformateur 400kVA/15kV pour l'alimentation en tarif jaune de la "SCEA LA QUARANTE" d'une puissance de 240 KVA	63 000,00 €	42 871,81 €

TOTAUX	289 250,00 €	196 836,03 €
---------------	---------------------	---------------------

ANNEXE 5
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PROGRAMMABLES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE		NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (68,05048 % du H.T.)
1	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BRY	Pose 15 mètres SBT 240, rue des écoles	SC	122	1	4 500 €	4 500 €	1	3 062,27 €
2	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DIMECHAUX	Mutation transformateur à 160 kVA + renforcement départ BT	ST	122	2	29 500 €	14 750 €	1	20 074,89 €
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	DOIGNIES	Renforcement ABT 150 sur 70 mètres, rue de Boursies	U	21	8	11 425 €	1 428 €	1	7 774,77 €
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Renforcement ABT 150, rue Emile d'Herbomez	SC	115	40	11 500 €	288 €	2	7 825,81 €
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT	WANDIGNIES-HAMAGE	Création PSSA 160 kVA 20kV, rue Jean Jaurès, Zone poste Centre	U	16	53	51 500 €	972 €	2	35 046,00 €
6	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	Renforcement ABT 150 sur environ 175 mètres, rue de la mairie	U	17	14	22 800 €	1 629 €	2	15 515,51 €
7	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-BENIN	Renforcement SBT 150, rue de l'égalité	U	16	24	39 500 €	1 646 €	2	26 879,94 €
8	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BOUSIES	Renforcement SBT 150 sur 305 mètres, rue Neuve	U	19	25	80 800 €	3 232 €	2	54 984,79 €

TOTAUX	251 525,00 €		171 163,97 €
---------------	---------------------	--	---------------------

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2023 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

En application des dispositions de l'article L. 3232-2 du Code général des collectivités territoriales, il revient aux départements de répartir les crédits inscrits au Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ) », géré par l'État, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, et qui repose sur une contribution des gestionnaires des réseaux publics de distribution. Seules les Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Électricité (AODE) sont éligibles à ces aides pour le financement des travaux d'électrification rurale dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

En application de la lettre-circulaire du Ministère, relative aux dotations allouées pour l'année 2023 au titre du CAS FACÉ aux quatre sous-programmes, les projets d'investissement retenus peuvent être financés à hauteur maximale de 80 % de leur coût hors taxes. Ce taux de financement peut être modulé afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et éviter la dissociation d'un dossier sur deux exercices. Il est ici rappelé que l'État affecte l'enveloppe départementale du Nord d'une pénalité de 25 % sur son montant global, en raison du faible taux de regroupement des AODE (7 concernées par le régime d'électrification rurale alors que l'État n'en souhaiterait qu'une).

Le présent rapport a donc pour objet de fixer la répartition des subventions au sein des enveloppes financières des quatre sous-programmes du CAS FACÉ : sont donc proposées l'attribution par l'État de 48 subventions aux AODE pour un montant total de 1 411 000 €.

A - TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « ENFOUISSEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2023 à 144 000 €.

Deux demandes de subventions ont été déposées pour un montant total des travaux de 230 000 € H.T. et sont recevables :

- Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis (SIDEK), pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension rue de la Louvière et rue de la Gare sur la commune d'Ors ;
- Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA), pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension Grand Rue (RD 86) – 2^{ème} partie sur la commune de Vendegies-au-Bois.

Les crédits disponibles sur la dotation du FACÉ permettent de proposer un financement au taux d'environ 62,61 % pour optimiser l'utilisation de l'enveloppe.

L'annexe 1 du rapport présente les projets qui sont proposés au titre de la programmation de l'année 2023.

B – TRAVAUX SOUS-PROGRAMMES « EXTENSION »

La dotation du FACÉ s'élève en 2023 à 50 000 € pour les travaux d'extension des réseaux, étant précisé que cette enveloppe est affectée uniquement à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI).

Ces Travaux Urgents et Inopinés (TUI) correspondent aux opérations considérées comme prioritaires par les AODE et Enedis afin de garantir, d'une part, l'accès au réseau pour de nouveaux usagers et, d'autre part, la qualité et la sécurité de la prestation aux abonnés. Ils concernent des opérations relatives à des clients en « tarif jaune » (utilisateurs ayant besoin d'une puissance triphasée de 36 KVA à 250 KVA). Ce tarif correspond le plus souvent à l'alimentation en électricité d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un équipement public. Ce sous-programme est activé au cas par cas par Enedis, selon les demandes des abonnés, qui sont relativement peu nombreuses car la densité du réseau existant répond très majoritairement aux besoins nouveaux.

Il est proposé de mobiliser 48 000 € de cette enveloppe pour une opération de travaux, d'un montant total de 60 000 € H.T, présentée par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur la commune de Petit-Fayt, au taux maximal de subvention de 80 %. Les dotations des différents sous-programmes n'étant pas fongibles entre elles, un solde de 2 000 € restera disponible sur cette enveloppe.

Le projet à financer dans le cadre de ces enveloppes est récapitulé en annexe 2.

C- TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « RENFORCEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2023 à 368 000 € pour les travaux de renforcement des réseaux, étant précisé qu'une partie de cette dotation peut être affectée à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI) selon les modalités précisées ci-dessus. Les AODE ont demandé l'inscription en 2023 de 6 opérations au titre des TUI et 22 opérations au titre des opérations programmables pour un montant total de travaux de 1 545 681 € H.T.

C.1 – Renforcement – Travaux Urgents Inopinés

Il est proposé d'affecter 190 495,28 € du sous-programme « Renforcement » à des Travaux Urgents et Inopinés pour des opérations présentées respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Fontaine-Notre-Dame, Naves, Crèvecœur-sur-l'Escaut et Marez et par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Bettignies et de Boulogne-sur-Helpe, pour un montant total de travaux de 289 250 € H.T. Afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe, le taux de subvention a donc été fixé à environ 65,86 %.

Les 6 projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexe 3.

C.2 – Renforcement – Opérations programmables

Le solde de crédits disponibles sur cette dotation du FACÉ pour 2023 s'établit à 177 504,72 € sur les 368 000 € de l'enveloppe initiale.

Les services d'Enedis ont procédé à une analyse de ces travaux d'électrification qui sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 4 en application de la grille d'analyse jointe en annexe 4.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis et retenus par les AODE pour 9 projets présentés respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Doignies, de Vendegies-sur-Ecaillon et de Saint-Benin, par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de

Bry, Dimechaux et Bousies, par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sur les communes de Tilloy-lez-Marchiennes et Wandignies-Hamage et par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes pour la commune de Sebourg, pour un montant total de travaux de 269 525 € H.T., avec un taux de subvention ramené à environ 65,86 %, afin d'optimiser l'utilisation du solde de cette enveloppe. L'annexe 5 récapitule ces 9 opérations.

D – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « SECURISATION »

En 2021, les sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section » ont fusionné pour devenir le sous-programme « Sécurisation ». La dotation du FACÉ pour ces travaux de sécurisation des réseaux s'élève en 2023 à 851 000 €.

Les services d'Enedis ont procédé à un recensement des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2023 : 55 demandes de subventions ont été enregistrées pour un montant H.T. de travaux de 2 132 783 € H.T.

Les projets recensés par Enedis sont classés selon le même ordre de priorité technique que celui défini pour les sous-programmes « Renforcement » et « Extension » (annexe 4). Il s'agit, pour ces projets, de substituer du fil isolé torsadé à des fils nus, dont ceux de faible section.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis sur les 30 premiers projets recensés, pour un montant total de travaux de 1 064 250 € H.T., avec un taux de subvention ramené à environ 79,96 % afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe. L'annexe 6 récapitule ces 30 opérations.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », telle que précisée dans le tableau, joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Extension », Travaux Urgents et Inopinés, telle que précisée dans le tableau, joint en annexe 2 du rapport ;
- d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », Travaux Urgents et Inopinés et opérations programmées, telle que précisée dans les tableaux, joints en annexes 3 et 5 du rapport ;
- d'approuver la répartition pour 2023 de la dotation FACÉ, sous-programme « Sécurisation », telle que précisée dans le tableau, joint en annexe 6 du rapport.

Patrick VALOIS
Vice-Président

ANNEXE 1
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Enfouissement"
OPERATIONS PROGRAMMES

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (62,608696 % du H.T.)
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	ORS	Enfouissement des réseaux basse tension rue de la Louvière et rue de la gare	110 000,00 €	68 869,57 €
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	VENEGIES-AU-BOIS	Enfouissement des réseaux basse tension Grand-Rue - 2ème partie (R.D.86)	120 000,00 €	75 130,43 €

TOTAUX	230 000,00 €	144 000,00 €
---------------	---------------------	---------------------

ANNEXE 2
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Extension"
OPERATIONS PRIORITAIRES - EXTENSION DE RESEAUX LIÉE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (80 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'exploitation agricole				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PETIT-FAYT	Mutation H61 et extension BTS pour l'alimentation en tarif jaune C4 de la "GAEC du Fort manteau".	60 000,00 €	48 000,00 €

TOTAUX	60 000,00 €	48 000,00 €
SOLDE SUR L'ENVELOPPE	0,00 €	2 000,00 €

ANNEXE 3
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PRIORITAIRES - RENFORCEMENT DE RESEAUX LIE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Montant de la subvention (65,858351 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	FONTAINE-NOTRE-DAME	Remplacement du poste "SANEF LOGEMENT" de type H61 existant, par un poste de type PSSA, équipé d'un transformateur 250 kVA TPC/20 Kv pour l'alimentation en tarif jaune pour le Centre d'entretien SANEF de Cambrai	40 750,00 €	26 837,28 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	NAVES	création du poste "PALETTES" de type PAC 4UF, équipé d'un transformateur 400 kVA/15kV pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "PALETTES SERVICES" R D 114	60 000,00 €	39 515,01 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	CREVECOEUR SUR ESCAUT	Remplacement du poste "RAPERIE" de type RS, équipé d'un transformateur 100kVA TPC/15kV, par un poste "RAPERIE 2" de type PSSA, équipé d'un transformateur 250KVA TPC/15KV pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "CAILLE SARDAVAL" au lieu dit "la Fontaine Glorieuse"	44 500,00 €	29 306,97 €
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BETTIGNIES	travaux d'alimentation du bâtiment de stockage "BETTI CAVES" sur 80 mètres pour raccorder l'armoire C4 de la zone de stockage	21 000,00 €	13 830,25 €
Alimentation en tarif jaune d'exploitations agricoles				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BOULOGNE-SUR-HELPE	création d'un P.S.S.A. 250 kVA pour l'alimentation en tarif jaune de l'entreprise "SARL ROSELEUR" rue de la Neuville	60 000,00 €	39 515,01 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	création du poste "HEDWIG" de type PSUC équipé d'un transformateur 400kVA/15kV pour l'alimentation en tarif jaune de la "SCEA LA QUARANTE" d'une puissance de 240 KVA	63 000,00 €	41 490,76 €

TOTAUX	289 250,00 €	190 495,28 €
---------------	---------------------	---------------------

GRILLE D'ANALYSE ENEDIS

Les services d'Enedis répartissent l'ensemble des projets en 4 catégories :

- renforcement de réseaux (sous-programmes « Renforcement » et « Extension »)
- sécurisation de réseaux (sous-programme « Sécurisation fils nus ») dédiée à la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus
- « spécifique sécurisation » de réseaux (sous-programme « Sécurisation fils nus faible section ») dédiée à la résorption des fils nus de faible section

Pour chaque projet, il est défini, selon la désignation des travaux, la priorité technique que leur accorde Enedis selon :

- l'origine et le niveau de la contrainte ; les travaux peuvent être dus à :

- la surcharge d'un transformateur (ST)
- la surcharge d'un câble (SC)
- une chute de tension (U)

L'importance du dysfonctionnement est précisée par un pourcentage (ST 126 % = transformateur en surcharge de 26 % ; SC 125 % = câble en surcharge de 25 % ; U 29 % = chute de tension de 29 %).

- le nombre d'abonnés concernés

- le montant des travaux H.T.

- le coût par abonné H.T.

Chaque projet est classé selon une des quatre priorités suivantes :

Priorité 1

- a) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 120 %
- b) surcharges de câbles supérieures ou égales à 20 %
- c) chutes de tension supérieures ou égales à 20 %

Priorité 2

- a) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 100 %
- b) chutes de tension supérieures ou égales à 15 %

Priorité 3

- a) surcharges de câbles inférieures à 20 %
- b) taux d'utilisation des transformateurs supérieur ou égal à 90 %
- c) chutes de tension supérieures ou égales à 11 %

Priorité 4

- a) Autres anomalies détectées

Le classement entre les différentes priorités est complété par un degré d'urgence défini par Enedis :

- sur le niveau de la contrainte,
- par "coût par abonné" croissant.

ANNEXE 5
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PROGRAMMABLES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE	NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (65,858351 % du H.T.)
1	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BRY	Pose 15 mètres SBT 240, rue des écoles	SC 122	1	4500 €	4500 €	1	2 963,63 €
2	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DIMECHAUX	Mutation transformateur à 160 kVA + renforcement départ BT	ST 122	2	29500 €	14750 €	1	19 428,21 €
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	DOIGNIES	Renforcement ABT 150 sur 70 mètres, rue de Boursies	U 21	8	11425 €	1428 €	1	7 524,32 €
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Renforcement ABT 150, rue Emile d'Herbometz	SC 115	40	11500 €	288 €	2	7 573,71 €
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT	WANDIGNIES-HAMAGE	Création PSSA 160 kVA 20kV, rue Jean Jaurès, Zone poste Centre	U 16	53	51500 €	972 €	2	33 917,05 €
6	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES	SEBOURG	Renforcement ABT 150 sur environ 110 mètres, rue des Bourgeois	U 17	13	18000 €	1385 €	2	11 854,50 €
7	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	Renforcement ABT 150 sur environ 175 mètres, rue de la mairie	U 17	14	22800 €	1629 €	2	15 015,70 €
8	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-BENIN	Renforcement SBT 150, rue de l'égalité	U 16	24	39500 €	1646 €	2	26 014,05 €
9	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BOUSIES	Renforcement SBT 150 sur 305 mètres, rue Neuve	U 19	25	80800 €	3232 €	2	53 213,55 €

TOTAUX	269 525,00 €		177 504,72 €
---------------	---------------------	--	---------------------

ANNEXE 6
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2023
Sous-programme "Sécurisation"
OPERTIONS PROGRAMMEES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE	NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (taux de 79,962415 %)
1	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BRIASTRE	Renforcement ABT 70 sur 390 mètres, rue Paul Doumer	U18	36	33 500 €	931 €	2	26 787,41 €
2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	FONTAINE-NOTRE-DAME	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, rue Emile Zola	U17	11	12 700 €	1 155 €	2	10 155,23 €
3	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	WARGNIES-LE-PETIT	Renforcement ABT 70 sur 415 mètres, rue Marcel Dubois	U16	37	46 810 €	1 265 €	2	37 430,41 €
4	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUFORT	Renforcement ABT 70 sur 280 mètres, rue Pasteur	U16	23	31 500 €	1 370 €	2	25 188,16 €
5	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	FONTAINE-NOTRE-DAME	Renforcement ABT 70 sur 408 mètres, rue du Marechal Foch	U17	35	48 800 €	1 394 €	2	39 021,66 €
6	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	GUSSIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 130 mètres, Zone Poste Maladerie	U17	12	17 200 €	1 433 €	2	13 753,54 €
7	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	JENLAIN	Renforcement ABT 70 sur 427 mètres, rue de la Gare	U16	33	48 100 €	1 458 €	2	38 461,92 €
8	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUDIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 280 mètres, rue du Quesnoy	U16	22	32 500 €	1 477 €	2	25 987,78 €
9	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEAUCOURT	Renforcement ABT sur environ 520 mètres, rue Neuve	U16	38	58 700 €	1 545 €	2	46 937,94 €
10	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BETTRECHIES	Renforcement ABT 70 sur 340 mètres, rue de Meurain	U17	23	37 600 €	1 635 €	2	30 065,87 €
11	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SERANVILLERS-FORENVILLE	Renforcement ABT 150 SUR 230 mètres, + 270 mètres ABT 70, Grand Rue	U17	36	60 500 €	1 681 €	2	48 377,26 €
12	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-SOUPLET	Renforcement ABT 70 sur 415 mètres, zone poste Tauffin	U17	26	47 900 €	1 842 €	2	38 302,00 €
13	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	WARGNIES-LE-PETIT	Renforcement ABT 70 sur 330 mètres, rue du chemin des vaches	U16	19	36 500 €	1 921 €	2	29 186,28 €
14	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	HONNECHY	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, Grand Place	U19	8	16 100 €	2 013 €	2	12 873,95 €
15	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PREUX-AU-SART	Renforcement ABT 70 sur 250 mètres, rue Haute	U16	13	29 500 €	2 269 €	2	23 588,91 €
16	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTEUX	Renforcement ABT 70 sur 100 mètres, rue de Cambrai	U16	5	11 650 €	2 330 €	2	9 315,62 €
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-SOUPLET	Renforcement ABT 70 sur 91 mètres, rue de Marly	U16	5	11 950 €	2 390 €	2	9 555,51 €
18	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	CERFONTAINE	Rebforcement ABT 70 sur 230 mètres, rue de Rousies	U18	8	26 400 €	3 300 €	2	21 110,08 €
19	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTEUX	Renforcement ABT 70 sur 400 mètres, zone écluse	U17	13	46 150 €	3 550 €	2	36 902,65 €
20	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	GUSSIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 150 mètres, chemin de la halte	U18	5	18 200 €	3 640 €	2	14 553,16 €
21	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	FLOYON	Renforcement ABT 70 sur 160 mètres, route de Larouillies	U16	5	19 200 €	3 840 €	2	15 352,78 €
22	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OHAIN	Renforcement ABT 70 sur 430 mètres, rue de Melsart	U17	13	52 500 €	4 038 €	2	41 980,27 €
23	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	ORS	Renforcement ABT 70 sur 430 mètres, rue Verte	U17	10	49 200 €	4 920 €	2	39 341,51 €
24	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SASSEGNIES	Renforcement ABT 70 sur 520 mètres, Grand Rue	U16	9	58 400 €	6 489 €	2	46 698,05 €
25	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Renforcement ABT 70 sur 410 mètres, zone le Coquelicant	U18	5	45 200 €	9 040 €	2	36 143,01 €
26	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	VIEUX-MESNIL	Renforcement ABT 70 sur 260 mètres, rue de Boussières	U16	3	32 800 €	10 933 €	2	26 227,67 €
27	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	MAROLLES	Renforcement ABT 70 sur 170 mètres, chemin des Fayts	U18	1	19 200 €	19 200 €	2	15 352,78 €
28	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	LE FAVRIL	Renforcement ABT 150 sur environ 350 mètres, rue de la Brique	U17	2	42 950 €	21 475 €	2	34 343,86 €
29	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Renforcement ABT 150 sur 250 mètres, Route de Landrecies	U16	1	29 570 €	29 570 €	2	23 644,89 €
30	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Renforcement ABT 150 sur 250 mètres, rue de Liessies	U14	40	42 970 €	1 074 €	3	34 359,85 €
TOTAUX						1 064 250,00 €			851 000,00 €